

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2007033

Signataire : CD/BC/SG

OBJET : Convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes ;

Vu le projet de convention établi entre la commune d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonomes des Jeunes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes d'Aubervilliers et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

le Maire